



ELECTION A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES
DE L'UNIVERSITÉ LYON 1
Scrutin du 6 décembre 2018

**Profession de foi SNPREEES-FO et SupAutonome-FO
présentée par la FNEC FP FO**

FO un syndicat indépendant, FO un syndicat qui vous défend

Le 6 décembre tous les personnels titulaires et non titulaires de l'établissement sont appelés à voter pour élire leurs représentants à la Commission Consultative Paritaire (CCP) de leur établissement. Cette instance, composée pour moitié de représentants des personnels contractuels et pour moitié de représentants de l'administration est consultée en cas de sanction et en particulier en cas de licenciement en cours de contrat. Elle peut être consultée, de manière facultative, sur toute question d'ordre individuel.

Pour FO il faut un vrai plan de titularisation pour tous les contractuels

Plus du tiers du personnel est non titulaire dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Le bilan du plan Sauvadet est désastreux, avec des effets limités et très variables suivant les établissements.

Les établissements se sont adaptés au niveau cadre législatif et réglementaire en décidant de politiques de gestion qui amènent dans la plupart des établissements à une rotation accélérée des contractuels : au bout de 3 ou 4 ans, le contrat n'est pas renouvelé et un nouveau contractuel est recruté.

Le gouvernement veut aller encore plus dans la généralisation de la précarisation puisque dans le cadre des annonces fonction publique de CAP 2022 le recours aux contractuels doit être généralisé, au détriment de l'emploi titulaire.

Pour FO, c'est non. **FO revendique un plan massif de titularisation** de tous les contractuels qui le souhaitent et se bat à tous les niveaux pour le réemploi de tous.

Résister, revendiquer, reconquérir

Face à l'offensive du gouvernement contre les droits et garanties des personnels : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, mise en œuvre de PPCR...

Je vote FO pour :

- **défendre mon salaire**, revendiquer l'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes du pouvoir d'achat accumulées depuis 2000.

Les représentants FO agiront pour :

- le paiement sans délai des contractuels et vacataires et le respect de la circulaire conseillant le paiement avec un retard d'au plus un mois
- le respect des textes réglementaires concernant la rémunération des agents et leur réévaluation au moins tous les 3 ans ou lors de leur renouvellement.

- **défendre tous les régimes de retraite existants, en particulier le code des pensions civiles et militaires**, contre le projet de régime universel de retraite par points qui ne vise qu'à faire baisser le montant des retraites
- **combattre la politique d'austérité** qui au nom de déficits organisés par les gouvernements successifs dans le cadre de l' « autonomie » des universités, supprime des postes engendrant des charges de travail croissantes pour ceux qui restent. FO défend les revendications, et n'acceptera aucun recul présenté comme nécessaire au nom de l'équilibre budgétaire
- **défendre les établissements, s'opposer aux restructurations et fusions** qui permettent plus de mutualisations et mettent en concurrence les établissements et les filières dans les établissements. Elles constituent des attaques contre les statuts, les postes, les services, les filières
- **défendre ma santé et mes conditions de travail et pour cela défendre le maintien des CHSCT** qui risquent de disparaître par fusion avec les Comités techniques (CT). Défendre le droit à une médecine préventive, à des visites médicales régulières

A la CCP de l'établissement, les représentants FO ESR (SNPREES-FO et SupAutonome-FO) :

- s'opposeront à tout licenciement économique et défendront les droits des personnels en cas de licenciement pour motif disciplinaire
- défendront dans les campagnes d'emplois, l'ouverture de postes statutaires, sur concours
- s'opposeront au non renouvellement des contractuels et défendront leur droit à être titularisés
- exigeront la consultation systématique de la CCP pour tout non renouvellement de contrat qui s'apparente à une sanction déguisée
- demanderont la convocation de la CCP lorsqu'ils sont saisis par des collègues qui souhaitent que leur cas soit examiné
- lutteront contre toute forme d'arbitraire et de harcèlement
- s'opposeront aux pratiques clientélistes

Chaque voix compte pour lutter contre la précarité et avancer dans la satisfaction des revendications.



**Pour vous défendre, votez pour des collègues
réellement indépendants de l'administration**

à la Commission Consultative Paritaire des personnels contractuels

